

Présentation de la formation

L'**audit énergétique des bâtiments tertiaires et/ou habitats collectifs** est une étude thermique qui consiste à dresser un état des lieux du bâtiment sur ses performances thermiques, ses performances énergétiques et proposer des préconisations d'améliorations énergétiques.

La formation est conforme aux exigences du Décret n° 2018-416 du 30 mai 2018 ainsi qu'à la norme relative aux audits énergétiques 16247-1 et 16247-2 et traite les objectifs pédagogiques définis dans le référentiel de qualification.

Objectifs pédagogiques

- Réaliser un audit énergétique selon la méthodologie prévue par les normes 16247-1 et 16247-2 en vigueur visant l'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment ou d'un groupe de bâtiments existants. Posséder les connaissances pour le rôle d'Auditeur énergétique des bâtiments.
- Analyser l'état détaillé des éléments du bâti, de son environnement, des sources actuelles d'énergie, des équipements, de leurs fonctionnements, des contrats de fourniture et de services.
- Réaliser des bilans des consommations et des sources de perte des énergies.
- Analyser et synthétiser la situation, identifier des gisements d'économie d'énergie aux moyens de méthodes de calcul transparentes et documentées.
- Réaliser un inventaire de propositions techniques et financières et de conseils hiérarchisés, permettant au maître d'ouvrage d'apprécier les actions nécessaires d'investissement, d'exploitation, de maintenance et de maîtrise des consommations.

DURÉE

3 jours (21 heures)

DATES et LIEUX

Toute France

Contacter Wedge Institute ou
<https://wedge-formation.com>

TARIF

1000 €

Suivant votre statut, vous avez la possibilité de vous faire financer tout ou partie de votre formation.
Contacter un Centre Wedge Institute

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentiel et/ou Distanciel
Synchrone

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'accès au parcours de formation est validé à l'issue d'une procédure de sélection des candidats qui comprend :

- Un dossier de candidature avec CV
- Des tests de positionnement
- Un entretien individuel de sélection visant notamment à identifier le projet professionnel, et à adapter le cas échéant le parcours de formation au profil du candidat

DÉLAI D'ACCÈS

Wedge Institute s'engage à répondre dans un délai de 3 jours ouvrés. Sauf cas particuliers, les délais d'accès moyens sont généralement inférieurs à 2 mois à compter de la date de signature de la proposition commerciale. Toutefois, ce délai demeure soumis au format choisi et aux modalités de prise en charge financière mobilisées



PUBLIC

Ingénieurs et techniciens de Bureaux d'Études Techniques ou de sociétés d'ingénierie spécialisés en maîtrise de l'énergie, de la maîtrise d'oeuvre et de la maîtrise d'ouvrage, Ingénieurs conseil, Consultants spécialisés en thermique du bâtiment, génie climatique et environnement, thermiciens



PRÉREQUIS D'ENTRÉE EN FORMATION

- Niveau de formation initiale équivalent à un titre ou diplôme de niveau 7 ou 8 dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et 3 ans d'expérience professionnelle

OU

- Niveau de formation initiale équivalent à un titre ou diplôme de niveau 5 ou 6 dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et 4 ans d'expérience professionnelle

OU

- Autre titre ou diplôme, une expérience professionnelle de 7 ans

Attention ! La formation ne suffit pas à l'obtention de la qualification OPQIBI 1905. Il est vivement recommandé de se renseigner auprès de l'organisme OPQIBI pour connaître les conditions d'obtention de la qualification avant de suivre la formation.



VALIDATION

- Evaluation des acquis de connaissances (QCM)
- Attestation individuelle de formation



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU DE MALADIE/SENSIBILITÉ INVALIDANTE

Wedge Institute s'inscrit dans une démarche inclusive et collabore avec des organismes partenaires spécialisés dans le but de sécuriser les parcours de formation et de définir, sous réserve de faisabilité et de sécurité, les besoins en compensations nécessaires. Contactez un centre Wedge Institute



MATÉRIEL ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Supports pédagogiques informatisés : diaporama interactif, vidéo projecteur, ...
- Étude de cas, mise en pratique
- Logiciels métier
- Évaluations des acquis tout au long du parcours
- Pratique terrain, plateau technique
- ...

Les contenus des cours sont conformes à la réglementation en vigueur

Contenu de la formation

- **Méthodologie d'audit suivant NF EN 16247- 1 d'Août 2022 et NF EN 16247-2 d'Octobre 2022**
 - Les réglementations et les lois encadrant l'audit énergétique (directive européenne, loi Grenelle, loi climat résilience)
 - Les exigences en matière de performance énergétique des bâtiments neufs et existants
 - Les critères d'évaluation de la performance énergétique des bâtiments
- **Connaissance des techniques globales du bâtiment (équipements, modes constructifs...)**
 - Les caractéristiques du bâtiment (structure, isolation, équipements, etc.)
 - Les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation
 - Les sources d'énergie (électricité, gaz, fioul, etc.)
 - Les éléments à surveiller pour détecter les pertes d'énergie (ponts thermiques, infiltrations d'air, etc.)
- **Sinistralité pouvant être associée à des interventions malencontreuses d'amélioration de l'efficacité énergétique**
 - Les risques liés à l'exploitation et à l'utilisation du bâtiment (incendie, explosion, intoxication, etc.)
 - Les risques liés aux techniques d'installations (chauffage, ventilation, climatisation, etc.)
 - Les risques liés aux matériaux et à la structure du bâtiment
- **Analyse des informations permettant de comprendre le fonctionnement réel du bâtiment dans sa globalité et en particulier d'un point de vue énergétique**
- **Préparation de la visite sur site et identification les points sensibles**
 - Les points clés à observer lors de la visite du bâtiment (isolation, équipements de chauffage et de climatisation, etc.)
 - Les données à collecter pour réaliser un audit énergétique (plans, factures d'énergie, etc.)
- **Évaluation de l'état des systèmes de chauffage et de refroidissement, de l'éclairage, de la ventilation, de l'état du bâti, des équipements responsables des autres usages**
- **Sur site savoir questionner les occupants sur le confort et les usages**
- **Analyse des factures d'énergie et évaluation des consommations théoriques du bâtiment faite sur logiciel de calcul autre que réglementaire**
- **Identification des usages énergétiques à fort impact ,**
- **Définition des travaux prioritaires et chiffrage**
- **Rédaction du rapport d'audit énergétique (présentation des résultats, recommandations d'amélioration, etc.)**
- **Les obligations légales liées à l'audit énergétique**



**ILE DE FRANCE
NORD OUEST**

idf@wedge-formation.com
01.84.16.78.62



NORD EST

admin@wedge-formation.com
02.72.52.00.51



RHÔNES ALPES

service@wedge-formation.com
05.35.54.61.96



GRAND SUD

sud@wedge-formation.com
04.82.53.95.25